# **BANK OF AFRICA-SENEGAL**

# MARCHE DE SURVEILLANCE ET DE GARDIENNAGE DE LOCAUX

# 1 – OBJET

Le présent appel d'offres consiste à sélectionner un prestataire pour la surveillance et le gardiennage des locaux du Siège et des agences bancaires à Dakar et dans les régions.

#### 2 - PRINCIPES

Le soumissionnaire s'engage à garder la confidentialité de toutes les informations qui lui sont transmises quel que soit l'issue de sa soumission et quand bien même il ne serait pas retenu pour la conclusion du contrat.

La BOA-SENEGAL reste entièrement libre au titre de la soumission, de retenir le prestataire de son choix sans avoir à justifier la décision auprès des soumissionnaires.

La BOA-SENEGAL peut à tout moment abandonner l'appel d'offres et/ou la consultation dans qu'aucune indemnité de quelque sorte que ce soit, ne soit due aux soumissionnaires.

Le soumissionnaire s'engage à :

- Répondre en toute bonne foi et avec loyauté en respectant les règles de l'art, les usages professionnels.
- Demander à la BOA toutes les informations complémentaires qui lui seraient éventuellement nécessaires pour répondre à la soumission, à défaut le soumissionnaire est réputé avoir eu à sa disposition toutes les informations requises pour répondre clairement.
- S'assurer d'un point de vue technique de la complétude et de la cohérence des informations fournies au titre de la soumission et attirer l'attention de BOA sur toute erreur, contradiction, oubli, anomalie, choix et mesure prévue dans la soumission, pouvant affecter sa réponse.
- Préconiser dans sa réponse, s'il y a lieu, toute modification ou complément qu'il estime nécessaire pour améliorer les prestations.
- Répondre gratuitement à la soumission, les prestations réalisées à cette fin et le temps consacré à la réponse ne pouvant en aucun cas être facturés de quelque façon que ce soit à la BOA.

# **3 – PRESENTATION DES OFFRES**

Les offres devront être présentées sous enveloppe fermée portant la mention « Appel d'offres pour la surveillance et le gardiennage des locaux de la BOA-SN – Année 2023 ».

Les dossiers d'offres comprennent :

- Une lettre de soumission ;
- Une présentation de la société (zone de couverture, références, uniforme)
- Une copie du numéro de registre de commerce (RC);
- Le numéro d'identifiant (NINEA);
- La liste des principaux dirigeants et leurs contacts ;
- Un RIB émis par la BOA-SN;
- Une domiciliation ferme de tous les règlements à la BOA-SN;
- Les états financiers du dernier exercice et le plan prévisionnel triennal d'affaires;
- Une offre technique;
- Une offre financière.

# 3-1- L'offre technique

L'offre technique comprendra:

- La description détaillée des prestations ;
- Les moyens matériels et humains pour la bonne exécution des prestations ;
- Le personnel d'intervention et l'organisation des prestations.

#### 3-2- L'offre financière

Les prix indiqués par le soumissionnaire devront être fermes et non révisables et valables pour toute l'année 2023 et pour toute l'année 2024.

Les prix devront porter sur les honoraires mensuels du prestataire pour un poste de gardiennage.

Le soumissionnaire devra préciser les modalités de règlement des prestations.

# 4 – DATE ET LIEU DE DEPOT DES OFFRES

Les offres devront être déposées au Siège de la BANK OF AFRICA-SENEGAL au plus tard le 05 avril 2023 à 16 heures 30 mn, délai de rigueur.

Elles devront être adressées à l'attention du :

Service Contrôle de Gestion

**BANK OF AFRICA-SENEGAL** 

**Immeuble Elan** 

**Zone 12 – Route de Ngor Almadies** 

DAKAR (Sénégal)

Le soumissionnaire devra examiner toutes les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans les documents de l'appel d'offres. Il assumera les risques s'il ne fournit pas tous les renseignements exigés par le dossier de consultation et/ou s'il ne présente pas une soumission conforme, à tous les égards, aux exigences des documents de l'appel d'offres. Ces carences peuvent entraîner le rejet de son offre.

#### 5- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes demande d'informations complémentaires, les soumissionnaires pourront prendre l'attache avec Mr Aziz Gueye Responsable de la Sécurité <u>azgueye@boasenegal.com</u> et Mme FALL Maye, Responsable Département Moyens Généraux et par courriel avant la date limite du dépôt des offres à l'adresse : <u>mcfall@boasenegal.com</u>.

#### **7 – NATURE DES PRESTATIONS**

Les prestations vont concerner la surveillance et le gardiennage 24H/24H des sites de la BOA-SENEGAL.

Le préposé à la sécurité doit avoir fait le service militaire et savoir utiliser une arme à feu.

Il doit être capable de s'exprimer correctement en français.

Tout incident survenu dans les locaux ou aux alentours doit être signalé immédiatement au téléphone au Responsable de la Sécurité de la banque en attendant de faire suivre un courrier.

# 8 – OUVERTURE DE PLIS ET EVALUATION DES OFFRES

La réunion du comité de l'ouverture des plis et du dépouillement se fera en présence de :

- La Direction Générale Adjointe en charge du Support ;
- Le Service Contrôle de gestion;
- Le Comité de Dépenses Banque ;
- Le Département des Moyens Généraux ;
- Le Département Contrôle Permanent
- Le Responsable de la Sécurité de la Banque.

Les critères retenus pour l'évaluation des offres sont :

- Être client de la BOA-SN;
- Avoir un bon rapport qualité/prix ;
- Avoir des références solides et vérifiables ;
- Être en règle vis-à-vis de l'Administration fiscale ;
- Avoir une situation financière stable ;
- Accepter les conditions de règlement de la banque ;
- Avoir les moyens humains et matériels pour la réalisation des prestations.

Techniquement, les prestataires seront jugés sur les critères suivants :

- L'expérience ;
- L'organisation et les moyens d'intervention;
- Qualification du personnel.

La BOA procédera à l'ouverture des plis, à la vérification de conformité et à l'évaluation des offres reçues. Des pièces administratives et financières complémentaires attestant de la régularité de l'entreprise peuvent être exigées avant l'attribution du marché.

La BOA se réserve le droit d'accepter, de rejeter toute offre ou d'annuler l'appel d'offres à tout moment, avant l'attribution du marché.

L'évaluation des offres s'effectuera sur la base de leur conformité aux spécifications techniques du présent cahier des charges, d'une part, et de l'analyse et de la comparaison des prix proposés, d'autre part.

L'offre retenue sera celle économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères énoncés.

# 9 - ATTRIBUTION DU MARCHE

Le marché sera attribué au soumissionnaire le moins-disant et qualifié techniquement.

En d'autres termes, le Comité attribuera le marché au soumissionnaire dont il aura déterminé que l'offre est évaluée qualifiée et dont le montant est le moins-disant par les offres qualifiées.

L'attribution du marché se fera, sous réserve que le montant de l'offre retenue rentre dans les disponibilités financières retenues.

# 10 - NOTIFICATION DEFINITIVE DU MARCHE

L'attribution du marché sera notifiée au soumissionnaire retenu. Un contrat lui sera soumis pour signature.